Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20191212-2019-12-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 17/12/2019

SEINE

Pour l'autorité compaint le par delégation GRANDS

LACS

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN

Pour le Président et par délégation La Directrice du développement et du sa crétarie général Adjointe au Directeur général des services

OBJET:

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze décembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le vingt-neuf, se sont réunis à 14h30 au siège de l'Etablissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12è.

Etaient présents :

| Nombre des membres composant le Comité | Au titre du Conseil de Paris : François VAUGLIN |
|--|---|
| syndical27 | Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine : M. LAGHERO |
| En exercice26 | |
| | Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis : |
| Présents à la | M. MOLOSSI |
| Séance7 | M. BEDREDDINE |
| Représentés | Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne : |
| par mandat7 | Mme DURAND |
| par mandat | M. GUERIN |
| Absents12 | Au titre de Troyes Champagne Métropole : |
| | M. VIART |
| | |

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

Etaient absents excusés :

M. AURIACOMBE Mme BROSSEL Mme JEMNI Mme NAHMIAS Mme OLIVIER Mme ONGHENA M. TREMEGE Mme FISHER M. MASSOU M. BLUTEAU M. BELL-LLOCH M. METAIRIE

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

Mme BLAUEL à M. VAUGLIN M. GOUVERNEUR à M. MOLOSSI M. ABEL à M. VIART

M. BONNET-OULALDJ à M. BEDREDDINE

M. COURTES à M. LARGHERO

M. BELLIARD à Mme DURAND

M. KERN à M. GUERIN

La majorité des membres étant présente,

M.LARGHERO a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

COMITE SYNDICAL SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019

OBJET: APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le Comité syndical,

VU les articles L.1612—à -20, L2311-1 à L2312-4 et L5211-1 du code général des collectivités locales :

VU l'instruction budgétaire M52;

VU la délibération n°2019-05/02 du 24 mai 2019 approuvant le plan pluriannuel d'investissement de l'EPTB et son actualisation,

VU le débat d'orientations budgétaires tenu le 7 novembre 2019 ;

VU le rapport de présentation de M. le Président SGL n°2019/63 en date du12 décembre 2019 :

Après en avoir délibéré

À l'unanimité,

Article 1: Le budget est voté par nature pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

<u>Article 2</u>: Conformément aux états annexés à la présente délibération, et au plan pluriannuel d'investissement, le budget primitif de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs pour l'exercice 2020 est approuvé et arrêté comme suit :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 18 420 000,00 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT : 18 741 000,00 €
- SECTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (DÉPENSES CUMULÉES) : 185 150 960,00 €

Article 3: Pour les sections de fonctionnement et d'investissement, le niveau de vote est le chapitre.

Article 4: M. le Président ou son représentant est autorisé à prélever sur la provision, en cas d'insuffisances éventuelles de dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

Le Président.

Frédéric MDLOSSI

Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis